

Flash info : **Schéma Régional Eolien**

L'audience au Tribunal Administratif de Rennes du recours porté par les associations aura lieu vendredi 25 septembre 2015 à 9 h 30.

En septembre 2012, préfet de région avait pris un arrêté validant le SRE : Schéma Régional Eolien.

Ce schéma faisait disparaître les zones de développement éolien et offrait la possibilité d'implanter des éoliennes sur la totalité des territoires de Bretagne.

Les APEN (Association de protection de l'environnement) ont attaqué l'arrêté préfectoral.

L'audience de ce recours a lieu vendredi 25 septembre 2015, à 9h30 au Tribunal administratif de Rennes.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce dossier sur le site de la DREAL ou en chargeant les documents ci-dessous.

[Le schéma régional éolien](#) (format pdf - 15.6 Mo - 16/02/2012)

[L'arrêté d'approbation du SRE](#) (format pdf - 92.9 ko - 11/10/2012)